

SARL LIGERIS ETUDES INGENIERIE

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 42 000 €

**Siège Social : 31, Avenue de la République
37 170 CHAMBRAY-LES-TOURS**

RCS TOURS 484 436 423 00053

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES **DU 20 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à dix heures,

Les associés de la SARL LIGERIS ETUDES INGENIERIE, société à responsabilité limitée au capital de 42 000 euros, dont le siège social est fixé à CHAMBRAY-LES-TOURS (37 170) 31, Avenue de la République, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Changement de dénomination sociale et modification des statuts en conséquence
- 2- Pouvoirs pour les formalités

Sont présents :

-Monsieur Eric GERAUD

Propriétaire de deux cent quatre vingt dix sept parts.....297

-Mademoiselle Cynthia GERAUD

Propriétaire de trois parts.....3

Total des parts présentes.....300

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric GERAUD, gérant associé.

Monsieur le Président constate que sur les trois cents parts composant le capital social, la totalité des parts est présente et que l'assemblée régulièrement convoquée et constituée peut donc valablement délibérer.

tl CG

Il dépose et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation remise en main propre aux associés ;
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées
- les statuts de la société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration. La délibération est alors ouverte sur l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole et aucun associé n'ayant posé de question écrite, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 20 mars 2025

➤ **LIGERIS CONSEILS & INGENIERIE**

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

Article 3 – Dénomination sociale

La dénomination de la société est : **LIGERIS CONSEILS & INGENIERIE**

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG CG

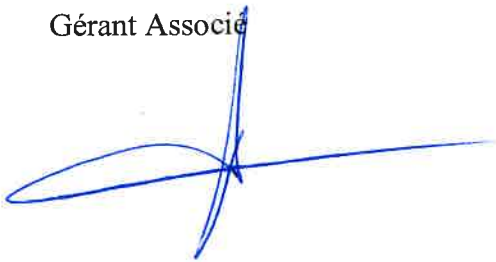
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités au dépôt ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures quarante cinq.

Monsieur Eric GERAUD
Gérant Associé

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'E' with a horizontal line extending to the right and a vertical line crossing it.

Mademoiselle Cynthia GERAUD
Associée

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line extending to the right and a vertical line crossing it.